



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 21 novembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 66
Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Delphine BLAYA
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Odile GOIZET-DUMONT	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Monsieur Laurent GOBET		

Membres absents :

Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Madame Céline RENAUD
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Gaston FOUCHERES
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Fonds de Solidarité pour le Logement - Convention de partenariat - Actions préventives**

Pour le territoire métropolitain, par arrêté préfectoral du 25 novembre 2019, la compétence de la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été confiée à Dijon métropole. Le règlement intérieur (RI) définit les conditions et modalités d'octroi des aides ainsi que les modalités de gestion du fonds. Il précise également l'ensemble des aides au titre de l'accès et du maintien dans le logement ainsi que les actions préventives et celles dans le cadre de l'accompagnement social.

Le règlement intérieur, approuvé au Conseil métropolitain du 14 avril 2022, a été mis en œuvre en juin 2022 puis un ajustement a été proposé et validé au Conseil métropolitain du 21 décembre 2023.

Plusieurs conventions définissent les contributions financières de certaines institutions et la participation de Dijon métropole au titre des actions préventives. A ce titre, par délibération du 26 septembre 2024, le conseil métropolitain a validé les conventions relatives aux contributions des communes et des fournisseurs d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement ainsi que les conventions relatives à la participation des bailleurs au financement de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement.

La convention, présentée ce jour, concerne des actions préventives mises en œuvre en lien avec l'appartement pédagogique (APPED) géré par Habitat et Humanisme sur le quartier de la Fontaine d'Ouche.

Le partenariat repose sur le développement d'actions d'information et/ou de sensibilisation pour faire découvrir et impulser les « bons gestes » à adopter pour occuper un logement pour un public ciblé. Celles-ci favorisent également l'autonomie dans la gestion du quotidien.

Dijon métropole apporte son soutien financier au poste de l'animatrice (équivalent à 0,5 ETP) permettant ainsi de renforcer les ateliers thématiques (économies d'énergies, remise des clés, tri des déchets, nuisibles...) pour des personnes repérées par les intervenants sociaux du territoire métropolitain (travailleurs sociaux de droit commun, professionnels des structures d'hébergement/logement, bailleurs) et volontaires pour y participer.

Ce financement de 9 150€ est formalisé dans le projet de convention ci-joint.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention relative au financement du poste de l'animatrice de l'atelier pédagogique d'Habitat et Humanisme
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention jointe à la présente délibération et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention selon les modalités décrites dans la convention.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 16 PROCURATION(S)	

